

Bayeux

LA MANCHE LIBRE LE BESSIN LIBRE

Premier hebdomadaire
régional de France

50^e année - N° 4211

Fondateurs : Joseph et Marie Estelle Leclerc Hardy

Directeurs : Benoît et Noémie Leclerc de Saint

50250 Saint-Lô Cedex 9 Tél. 02 33 09 30 00

2,00 € - Samedi 16 août 2025



Patrimoine. Le cidre de Bayeux médaillé. Page 14

Courseulles. Ils volent un bateau au port. Page 24



POLEMIQUE

SON SUPER-POUVOIR

Il empêche le chantier de sauvegarde du fort des îles Saint-Marcouf. Page 6



**Bayeux : le métier
de guide en voie
de disparition ?**

Jean-Charles Stasi est guide
professionnel dans le Bessin.
Un métier qu'il défend face à la
menace des guides "sauvages".
Page 13



**Nonant :
recours contre
le crématorium**

Des riverains du futur
crématorium pour animaux
veulent déposer un recours
contre le projet actuel.
Page 20

🔒 Cotentin. "C'est une décision scandaleuse" : le chantier des îles Saint-Marcouf retardé pour des nids d'oiseaux

Environnement. Aux îles Saint-Marcouf, la présence de jeunes oiseaux interdit au chantier de débuter sur le monument historique.

Publié le 11/08/2025 à 15h42, mis à jour le 12/08/2025 à 11h54



Les bénévoles de l'association des Amis de l'île du Large Saint-Marcouf, en plein chantier pour sauver le fort. L'archipel pourrait entrer au patrimoine mondial de l'Unesco.

Le chantier de restauration du fort des îles Saint-Marcouf prend du retard cette année à cause... Des oiseaux. Début août, l'Etat, propriétaire de ces deux petites îles à l'est du Cotentin, a refusé à l'association des Amis de l'île du Large Saint-Marcouf (AILSM) de débarquer son matériel et ses bénévoles sur l'île du Large, comme elle le fait chaque année pour sauver ce qui peut l'être encore du fort napoléonien qui s'y trouve. "Un retard de 2 voire 3 semaines dans un chantier de deux mois et demi c'est énorme. Tous les travaux ne pourront être menés", s'insurge Christian Dromard, président de l'association. "C'est une décision scandaleuse, l'île du Large n'est pas une réserve ornithologique et n'a pas vocation à le devenir."

L'autre île est déjà une réserve

La moitié de l'archipel est déjà une réserve puisque, à 200 mètres des fortifications, l'île de Terre est ainsi protégée depuis 1967. Mais, dans les faits, l'île du Large est aussi le paradis des oiseaux et n'en est pas moins interdite d'accès. Sauf pour l'association qui chaque année début août, après la période de reproduction des oiseaux, a le droit d'y prendre ses quartiers pour restaurer ce fort qui fut destiné à se défendre des Anglais au XIX^e siècle et classé Monument Historique depuis 2017. Mais des agents de l'office français de la biodiversité (OFB) sont allés sur l'île. Ils ont constaté la présence de jeunes aigrettes garzette et cormorans encore en incapacité de voler. La police de l'environnement estime donc qu'ils pourraient être dérangés par la présence humaine. "En réalité chaque année à la reprise des chantiers dès le 1^{er} août, nous

constatons que quelques-uns de ces oiseaux non encore volants sont abandonnés par leurs parents qui sont déjà partis", écarte Christian Dromard. "Ils ne survivent pas en général. Ce lieu est rempli d'histoire, il ne faut pas le laisser se dégrader à cause de la présence d'oiseaux."

Cette décision n'arrive pas par hasard ?

Le match oppose donc les défenseurs de deux patrimoines : animalier et historique. "Ce sont des espèces communes et non menacées", surenchérit les Amis de l'île du Large forte de 900 adhérents. Elle estime même que cette décision retardant leur chantier annuel est une peau de banane qui n'est peut-être pas due au hasard. "On ne peut s'empêcher de rapprocher cette décision de la proposition de rachat de l'île à l'Etat par l'association." Car son projet est le suivant : puisque l'Etat n'a pas la volonté et encore moins les moyens de s'occuper de cette île, alors qu'elle soit gérée par l'association. "Dans cette perspective, certains envisagent peut-être de 'marquer' ce qu'ils considèrent comme étant leur territoire", accuse Christian Dromard, "de tenter d'imposer une restriction réglementaire supplémentaire afin de restreindre la faisabilité de tout projet de réhabilitation..."